

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 24 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels infirmiers et paramédicaux civils du ministère de la défense.

Du 27 décembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels infirmiers et paramédicaux civils du ministère de la défense.

Du 27 décembre 2018

NOR A R M H 1 8 3 1 7 9 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 décembre 2007 (JO N° 303 du 30 décembre 2007, texte n° 126 ; signalé au BOC 8/2008 ; BOEM 250.4.4, 255-0.1.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 301 du 29 décembre 2018, texte n° 30 ; signalé au BOC n° 4/2019.

JO n° 301 du 29 décembre 2018, texte n° 30